

Page : 1/13

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 16.12.2025 Révision: 29.09.2025

Numéro de version 2.00 (remplace la version 1.00)

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: Ralston Aqua Matt BW

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation Peinture

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

Ralston Colour & Coatings B.V.

part of

Royal Van Wijhe Verf

Russenweg 14

8041 AL ZWOLLE

THE NETHERLANDS

+31(0)38 - 429 1100

msds@ralstoncolour.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

ORFILA (INRS): +33 (0)1 45 42 59 59 Centres Antipoison et de Toxicovigilance

ANGERS: 02 41 48 21 21 BORDEAUX: 05 56 96 40 80

LILLE: 0800 59 59 59 LYON: 04 72 11 69 11

MARSEILLE: 04 91 75 25 25 NANCY: 03 83 22 50 50 PARIS: 01 40 05 48 48

STRASBOURG: 03 88 37 37 37 TOULOUSE: 05 61 77 74 47

2 Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger Néant.

Mention d'avertissement Néant.

Mentions de danger

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.



Page : 2/13

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 16.12.2025 Révision: 29.09.2025

Numéro de version 2.00 (remplace la version 1.00)

Nom du produit: Ralston Aqua Matt BW

(suite de la page 1)

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Indications complémentaires:

EUH208 Contient masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-oneet de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1), adipohydrazide, 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

EUH211 Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable. **vPvB:** Non applicable.

3 Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux:		
CAS: 13463-67-7 EINECS: 236-675-5 Reg.nr.: 01-2119489379-17	dioxyde de titane substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	>10–≤25%
CAS: 34590-94-8 EINECS: 252-104-2 Reg.nr.: 01-2119450011-60	(2-méthoxyméthylethoxy)propanol substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	>2,5–≤10%
CAS: 1071-93-8 EINECS: 213-999-5 Reg.nr.: 01-2119962900-36	adipohydrazide Aquatic Chronic 2, H411; Skin Sens. 1B, H317	≥0,25–<1%
CAS: 38640-62-9 EINECS: 254-052-6 Reg.nr.: 01-2119565150-48	Bis(isopropyl)naphthalene Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 1, H410	≥0,025-<0,25%

(suite page 3)



Page : 3/13

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 16.12.2025 Révision: 29.09.2025

Numéro de version 2.00 (remplace la version 1.00)

Nom du produit: Ralston Aqua Matt BW

(suite de la page 2)

CAS: 77-99-6	propylidynetriméthanol	≥0–≤2,5%
EINECS: 201-074-9	& Repr. 2, H361fd	
Reg.nr.: 01-2119486799-10	Ť	
CAS: 2634-33-5	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	<0,025%
EINECS: 220-120-9	♦ Acute Tox. 2, H330; ♦ Eye Dam. 1, H318;	
Reg.nr.: 01-2120761540-60	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
	Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens.	
	1Å, H317	
	ATE: LD50 oral: 450 mg/kg	
	LC50/4 h inhalatoire: 0,21 mg/l	
	Limite de concentration spécifique:	
	Skin Sens. 1A;H317: C ≥ 0,036 %	
CAS: 55965-84-9	masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-	≥0,00025-<0,0015%
Reg.nr.: 01-2120764691-48	oneet de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)	
	Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 2, H310; Acute Tox.	
	2, H330; Skin Corr. 1C, H314; Eye Dam. 1, H318;	
	Aquatic Acute 1, H400 (M=100); Aquatic Chronic 1,	
	H410 (M=100); Skin Sens. 1A, H317, EUH071	
	Limites de concentration spécifiques:	
	Skin Corr. 1C;H314: C ≥ 0,6 %	
	Skin Irrit. 2; H315: 0,06 % ≤ C < 0,6 %	
	Eye Dam. 1; H318: C ≥ 0,6 %	
	Eye Irrit. 2; H319: 0,06 % ≤ C < 0,6 %	
	Skin Sens. 1A; H317: C ≥ 0,0015 %	

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Remarques générales:

Amener les sujets à l'air frais.

Tenir au chaud, garder au calme et couvrir.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après inhalation:

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Après contact avec la peau:

Enlever les vêtements contaminés.

Laver à l'eau et au savon.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

(suite page 4)



Page : 4/13

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 16.12.2025 Révision: 29.09.2025

Numéro de version 2.00 (remplace la version 1.00)

Nom du produit: Ralston Aqua Matt BW

(suite de la page 3)

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Après ingestion:

Rincer la bouche si le patient est conscient.

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de sécurité: Porter un vêtement de protection totale.

Autres indications

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à une aération suffisante.

Pour les non-secouristes Tenir à l'écart toute personne présente et rester dans le sens du vent.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Se laver les mains soigneusement après manipulation.



selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31 Date d'impression: 16.12.2025 Révision: 29.09.2025

Numéro de version 2.00 (remplace la version 1.00)

Nom du produit: Ralston Aqua Matt BW

(suite de la page 4)

Page: 5/13

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stockage: Suivre les instructions d'utilisation et de stockage.

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Maintenir le récipient hermétiquement fermé.

Pour les informations sur la prévention de la libération de particules polymériques synthétiques voir la

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:			
13463-67-7 dio	13463-67-7 dioxyde de titane		
VLEP (France)	nce) Valeur à long terme: 10 mg/m³		
	C2		
34590-94-8 (2-méthoxyméthylethoxy)propanol			
VLEP (France)	Valeur à long terme: 308 mg/m³, 50 ppm		
	risque de pénétration percutanée		
IOELV (EU)	Valeur à long terme: 308 mg/m³, 50 ppm		
	Peau		

DNEL	DNEL				
38640-62-9	38640-62-9 Bis(isopropyl)naphthalene				
Oral	DNEL Systemic; Long term	DNEL Systemic; Long term 2,1 mg/kg bw/24h (Consumers)			
Dermique	DNEL Systemic; Long term	2,1 mg/kg bw/24h (Consumers)			
		4,3 mg/kg bw/24h (Workers)			
Inhalatoire	DNEL Systemic; Long term	7,4 mg/m³ (Consumers)			
		30 mg/m³ (Workers)			
77-99-6 pr	77-99-6 propylidynetriméthanol				
Oral	DNEL Systemic; Long term	0,34 mg/kg bw/24h (Consumers)			
Dermique	DNEL Systemic; Long term	0,34 mg/kg bw/24h (Consumers)			
		0,94 mg/kg bw/24h (Workers)			
Inhalatoire	DNEL Systemic; Long term	0,58 mg/m³ (Consumers)			
		3,3 mg/m³ (Workers)			
		(suite nage 6)			

(suite page 6)



Page : 6/13

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 16.12.2025 Révision: 29.09.2025

Numéro de version 2.00 (remplace la version 1.00)

Nom du produit: Ralston Aqua Matt BW

(suite de la page 5)

PNEC			
38640-62-9 Bis(isopropyl)naphthalene			
PNEC	0,00026 mg/l (Fresh water)		
	0,000026 mg/l (Marine water)		
	0,15 mg/l (Sewage treatment plant)		
PNEC	0,94 mg/kg (Sediment (fresh water))		
	0,094 mg/kg (Sediment (marine water))		
	0,19 mg/kg (Soil)		

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Mesures générales de protection et d'hygiène: Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Protection respiratoire:

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

Utiliser un appareil de protection respiratoire en cas de formation d'aérosol ou de brouillard.

Filtre A/P2

Protection des mains:



Gants de protection

Utiliser des gants en matériau stable (ex: nitrile) - éventuellement tricotés afin qu'ils soient plus confortables à porter.

Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures: Caoutchouc nitrile

Protection des yeux/du visage Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

9 Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

Etat physique Liquide

Couleur:Divers, selon l'encrageOdeur:Spécifique au produitSeuil olfactif:Non déterminé.Point de fusion/point de congélation:Non déterminé.

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition 100 °C (7732-18-5 eaux distillées, de conductibilité ou

de même degré de pureté)

(suite page 7)



Page : 7/13

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 16.12.2025 Révision: 29.09.2025

Numéro de version 2.00 (remplace la version 1.00)

Nom du produit: Ralston Aqua Matt BW

(suite de la page 6)

Inflammabilité Non applicable.

Limites inférieure et supérieure d'explosion

Inférieure:Non déterminé.Supérieure:Non déterminé.Point d'éclairNon applicable.Température de décomposition:Non déterminé.

pH à 20 °C 7–9

Viscosité:

Viscosité cinématique Non déterminé.

Dynamique à 20 °C: 2.853,73–3.313,0 mPas

Solubilité

l'eau: Entièrement miscible

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Non déterminé.

Pression de vapeur à 20 °C: 23 hPa (7732-18-5 eaux distillées, de conductibilité ou

de même degré de pureté)

Densité et/ou densité relative

Densité à 20 °C:1,27–1,3 g/cm³Densité relativeNon déterminé.Densité de vapeur:Non déterminé.

9.2 Autres informations

Aspect:

Forme: Visqueuse

Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la

sécurité

Température d'inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Propriétés explosives:Le produit n'est pas explosif.

Teneur en solvants:

VOC (CE) 6,81 % Teneur en substances solides: 45,6 %

Changement d'état

Taux d'évaporation: Non déterminé.

10 Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique Le produit est stable.

Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

(suite page 8)



Page : 8/13

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 16.12.2025 Révision: 29.09.2025

Numéro de version 2.00 (remplace la version 1.00)

Nom du produit: Ralston Aqua Matt BW

(suite de la page 7)

*11 Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008 Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD	/LC50 dét	terminantes pour la classification:	
13463-67-7	13463-67-7 dioxyde de titane		
Oral	LD50	>20.000 mg/kg (rat)	
Dermique	LD50	>10.000 mg/kg (lapin)	
Inhalatoire	LC50/4 h	>6,82 mg/l (rat)	
34590-94-8	(2-métho	xyméthylethoxy)propanol	
Oral	LD50	5.135 mg/kg (rat)	
Dermique	LD50	>19.000 mg/kg (rab)	
38640-62-9	Bis(isopi	ropyl)naphthalene	
Dermique	LD50	>4.000 mg/kg (rat)	
Inhalatoire	LC50/4 h	>5,64 mg/l (rat)	
77-99-6 pro	pylidynet	triméthanol	
Oral	LD50	14.100 mg/kg (rat)	
2634-33-5	2634-33-5 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one		
Oral	LD50	450 mg/kg (ATE)	
55965-84-9		e réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-oneet de 2-méthyl-2H-isothiazol-	
	3-one (3:	·	
Inhalatoire	LC50/4 h	0,31 mg/l (rat)	

Effet primaire d'irritation:

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 9)



Page : 9/13

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 16.12.2025 Révision: 29.09.2025

Numéro de version 2.00 (remplace la version 1.00)

Nom du produit: Ralston Aqua Matt BW

(suite de la page 8)

77-99-6 propylidynetriméthanol	
Developmental and reproductive toxicity	(rat)
	Some evidence of adverse effects on sexual function and fertility, and/or on development, based on animal experiments., Suspected of damaging fertility. Suspected of damaging the unborn child.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

* 12 Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicit	Toxicité aquatique:		
38640-	38640-62-9 Bis(isopropyl)naphthalene		
EC50	1,7 mg/l /48h (daphnia)		
LC50	>0,5 mg/l /96h (Leuciscus idus)		
NOEC	0,013 mg/l /21d (daphnia)		
2634-3	2634-33-5 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one		
EC50	2,9 mg/l /48h (daphnia)		
ErC50	0,11 mg/l /72h (Pseudokirchneriella subcapitata)		
LC50	2,15 mg/l /96h (Oncorhynchus mykiss)		
NOEC	0,0403 mg/l /72h (Pseudokirchneriella subcapitata)		
55965-84-9 masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-oneet de 2-méthyl-2H-isothiazol-			
	3-one (3:1)		
EL50	0,018 mg/l /72h (Algea)		

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable. **vPvB:** Non applicable.

(suite page 10)



selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 16.12.2025 Révision : 29.09.2025

Numéro de version 2.00 (remplace la version 1.00)

Nom du produit: Ralston Aqua Matt BW

(suite de la page 9)

Page: 10/13

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

12.7 Autres effets néfastes

Remarque: Nocif pour les poissons. Autres indications écologiques:

Indications générales:

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations

Nocif pour les organismes aquatiques.

13 Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Catalogue européen des déchets

HP14 Écotoxique

Emballages non nettoyés:

Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

14 Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR, IMDG, IATA Néant.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR, IMDG, IATA Néant.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, ADN, IMDG, IATA

Classe Néant.

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA Néant.

14.5 Dangers pour l'environnementNon applicable.

14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur Non applicable.

14.7 Transport maritime en vrac conformément

aux instruments de l'OMI Non applicable.

"Règlement type" de l'ONU: Néant.

(suite page 11)



selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 16.12.2025 Révision : 29.09.2025

Numéro de version 2.00 (remplace la version 1.00)

Nom du produit: Ralston Aqua Matt BW

(suite de la page 10)

Page: 11/13

*15 Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2004/42/CE

Type de produit: PEINTURES ET VERNIS

- Sous-catégorie de produits: Peintures intérieur/extérieur pour finitions et bardages bois ou métal
- · Revêtements En Phase Aqueuse, Valeur limite: 130 g/l

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3, 78

Informations complémentaires concernant l'entrée 78

Recueillir séparément les eaux de lavage et les éliminer de manière appropriée ne pas les rejeter dans le réseau d'assainissement

Collecter les résidus de produit et les emballages contaminés dans des récipients fermés ne pas rincer éliminer conformément à la réglementation applicable

Microparticules de polymère synthétique

microparticules de polymère synthétique

Type de polymère: 3906; Acrylic polymers.

16,1–16,9%

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (UE) 2024/590 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Le produit ne contient pas de SVHC ≥ 0.1%

(suite page 12)



Page: 12/13

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression: 16.12.2025 Révision: 29.09.2025

Numéro de version 2.00 (remplace la version 1.00)

Nom du produit: Ralston Aqua Matt BW

(suite de la page 11)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes		
H301	Toxique en cas d'ingestion.	
H302	Nocif en cas d'ingestion.	
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.	
H310	Mortel par contact cutané.	
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.	
H315	Provoque une irritation cutanée.	
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.	
H318	Provoque de graves lésions des yeux.	
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.	
H330	Mortel par inhalation.	
H361fd	Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.	
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.	
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	

EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires. Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

Dangers pour le milieu aquatique- danger à long terme (chronique) pour le milieu	Méthode de calcul
aquatique	

Numéro de la version précédente: 1.00

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU) DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic SVHC: Substances of Very High Concern vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

ATE: Acute toxicity estimate values (ETAValeurs d'estimation de la toxicité aiguë)

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë - Catégorie 3 Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - Catégorie 4



selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 16.12.2025 Révision: 29.09.2025

Numéro de version 2.00 (remplace la version 1.00)

Nom du produit: Ralston Aqua Matt BW

(suite de la page 12)

Page: 13/13

Acute Tox. 2: Toxicité aiguë - Catégorie 2

Skin Corr. 1C: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1C Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 1

Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1A Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1B Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2 Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1 Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2 Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

^{*} Données modifiées par rapport à la version précédente